



ENGAGEMENT QUALITE

En Juin 2017, le CFPPA de Grenoble Saint-Ismier est référencé au DATADOCK, et répondre ainsi aux exigences de qualité prévues par l'article L. 6316-1 du Code du travail créé par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014.

Le Datadock est alors une certification déclarative, qui permet à l'organisme de formation d'attester de la qualité de ses processus de formation et de ses compétences en la matière.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit une obligation de certification, pour les organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base du référentiel national unique.

L'EPLEFPA de Grenoble/Saint-Ismier est certifié Qualiopi depuis le 20/12/2021 sur les "actions de formation". En avril et mai 2023 se sont déroulés l'audit de surveillance sur les "actions de formation" et l'audit d'extension sur les "actions de formation par apprentissage" et "actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience". L'établissement est certifié pour ces 3 types d'actions jusqu'au 19/12/2024.

Depuis décembre 2022, le Ministère en charge de l'agriculture fait partie des 8 instances de labellisation reconnues par France Compétences avec son label QualiFormAgri.

La Direction de l'EPLEFPA a pris la décision de mettre en place un système qualité conforme au label "QualiFormAgri" du Ministère, pour le renouvellement de la certification et porte son engagement qualité autour de 6 points :

- Assurer la promotion et la communication sur nos actions de formation.
- Concevoir des formations conformes aux exigences règlementaires et dans les délais impartis.
- Avoir des personnels compétents.
- Avoir du matériel conforme et fonctionnel.
- Mesurer et améliorer la satisfaction de nos apprenants, entreprises et financeurs.
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue de nos actions de formation.

La direction s'engage à mettre à disposition les moyens humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre de cette politique. Pour cela, Mme AMBROS Véronique a été désignée pour assurer une mission d'animatrice qualité. A raison de 60 % de son temps de travail, elle animera la démarche qualité auprès de l'ensemble des personnels de l'OFA/CFPPA.

Les temps consacrés à la qualité font partie intégrante de l'activité du centre pour tous les personnels impliqués. La démarche qualité est sous l'autorité du directeur de l'EPLEFPA et, par délégation de la directrice de l'OFA/CFPPA. La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous.

Le 13/11/2023

Jean-Louis VISEUR
Directeur de l'EPLEFPA

Fabienne FAURE GARDERET
Directrice de l'OFA/CFPPA

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de GRENOBLE Saint-Ismier

Délibération N°

Année	n° du CA	n° de l'acte
2023	3	64

CATÉGORIE DE L'ACTE : DÉCISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Labellisation CFPPA « QualiformAgri »

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Grenoble St-Ismier, modifié par la délibération n°2020-08 du Conseil d'Administration du 30 juin 2020

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 17 novembre 2023, réuni en séance ordinaire le 28 novembre 2023, sous la présidence de M. Henri BAILE, Président

Début de séance

CA installé : 28

Quorum : 15

Présents : 15

**Absents
ou Excusés : 13**

**Vote de la
délibération**

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

APPROUVE,

- La mise en place d'un système qualité conforme au label « QUALIFORMAGRI » du Ministère de l'Agriculture sur le CFPPA ainsi que la lettre d'engagement qualité jointe en annexe.
- La nomination de Véronique AMBROS en tant qu'animatrice qualité.

Le Président du Conseil d'Administration,

BAILE Henri

